



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrains à SURBOURG

Rapport n° CP/2012/350

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession de deux parcelles de terrain à SURBOURG, issues du domaine privé du Département, au profit de la commune de SURBOURG.

Le Département est propriétaire de deux parcelles de terrain relevant de son domaine privé, situées à SURBOURG, cadastrées sous section 22, n° 167/29 avec 4,27 ares et section 47 n° 283/248 avec 4,12 ares, soit au total 8,39 ares.

La commune de SURBOURG, ayant un projet d'aménagement d'un parking près de la gare de SURBOURG-HOELSCHLOCH, et d'une aire de repos le long d'une piste cyclable à proximité du hall de tennis, a manifesté son intérêt pour acquérir ces deux terrains.

Ces cessions intervenant dans le cadre d'aménagement de voirie communale, les services opérationnels considèrent que ces parcelles ne présentent plus d'utilité particulière pour nos besoins, et que la cession au profit de la commune de SURBOURG pourrait donc se réaliser.

Compte tenu de l'engagement pris par le Département auprès de la commune de SURBOURG, cette cession de terrains s'effectuera à l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

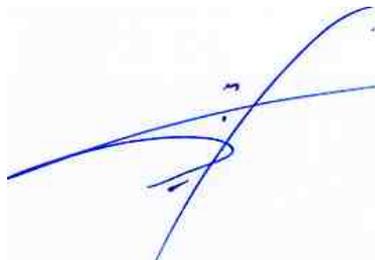
- approuve la cession à la commune de SURBOURG, à l'euro symbolique, de deux parcelles de terrain situées à SURBOURG, cadastrées en section 22 n° 167/29 avec 4,27 ares et en section 47 n° 283/248 avec 4,12 ares,

- dit que l'acte de vente sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte de vente correspondant.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL